



Sommaire :

Semaine-Sainte 2021

Messe chrismale le mardi 30 mars 2021

Aux prêtres, diacres et coopérateurs de la pastorale

La Semaine Sainte approche. Beaucoup préparent les célébrations et s'interrogent. Vous trouverez ci-dessous les indications nécessaires.

Les normes édictées cet été et reprises après le deuxième confinement s'appliquent toujours. Les processions restent interdites (procession des rameaux, chemins de croix extérieurs...). Par ailleurs, ce qui suit est contraint par les mesures sanitaires en vigueur aujourd'hui, en particulier le couvre-feu. Elles pourront évoluer selon la situation et les décisions gouvernementales.

Pour aider la prière familiale ou personnelle, à la maison ou à l'église, en particulier le Jeudi Saint et le Vendredi Saint, des documents seront envoyés ultérieurement.

Dimanche des Rameaux - 28 mars 2021

La Commémoration de l'Entrée du Seigneur à Jérusalem est célébrée à l'intérieur de l'église ; dans les églises cathédrales on utilise la deuxième forme prévue par le Missel Romain ; dans les églises paroissiales et dans les autres lieux, la troisième forme.

Mardi Saint – 30 mars 2021 - Messe chrismale

- Monseigneur Ravel invite les prêtres présents dans le diocèse à se rassembler à la cathédrale à 14h30 pour la prière et un temps de méditation.
- Un accueil est organisé au grand séminaire dès 13h30.
- La Messe chrismale est célébrée à la cathédrale à 16h.
- Pour les prêtres et diacres, la sacristie est au grand séminaire (couleur liturgique: blanc).
- Un justificatif de déplacement professionnel durant les horaires du couvre-feu sera établi pour ceux qui le demanderont. La semaine prochaine, un formulaire prérempli sera envoyé pour être complété par vos soins.
- Un rappel par voie informatique sera fait une semaine avant la célébration et donnera les indications nécessaires.

TRIDUUM PASCAL

Jeudi Saint - 1er avril 2021

- La Messe en mémoire de la Cène du Seigneur est une Messe du soir... C'est pourquoi, la Messe de la Sainte Cène ne peut pas être célébrée avant 16h. Le couvre-feu n'autorise pas une célébration plus tardive.
- La Communion ne peut être donnée aux fidèles que dans la Messe ; mais on peut la porter aux personnes malades ou porteuses d'un handicap à n'importe quelle heure de la journée. On prendra toutes dispositions utiles pour que ces malades et ces infirmes soient vraiment associés à la Messe en mémoire de la Cène du Seigneur.
- Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis.
- À la fin de la Messe en Mémoire de la Cène du Seigneur, on omet aussi la procession, et le Saint-Sacrement sera conservé dans le tabernacle.
- Cependant, il faut aider les fidèles à prier, chez eux, le soir ou pendant la nuit.
- Pour permettre au Peuple de Dieu de célébrer dans de bonnes conditions sanitaires, là où cela est possible, plusieurs célébrations sont à privilégier (mais pas dans la même église).
- En ce jour, Le Saint-Siège concède exceptionnellement à tous les prêtres la faculté de célébrer la Messe dans un endroit approprié, sans la présence du peuple.

Vendredi-Saint – 2 avril 2021

- Les fidèles sont invités à prier à l'église devant le reposoir ou le tabernacle au cours de la matinée.
- Dans la prière universelle, une intention spéciale pour ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi, pour les malades, les défunts sera proposée.
- L'adoration de la Croix par le baiser est limitée au célébrant seulement.
- Quête impérée pour les Chrétiens de Terre-Sainte.

Samedi Saint – 3 avril 2021

Afin de respecter le Grand Silence de ce jour, il faut accompagner et soutenir la prière personnelle et familiale des fidèles.

Solennité de Pâques – 4 avril 2021

Vigile Pascale

- Une célébration est possible à partir de 16h pour permettre aux fidèles de rentrer chez eux avant le couvre-feu.
- Pour garder la notion de l'attente et de veille, il faut privilégier la vigile de Pâques le dimanche matin tôt, dès la levée du couvre-feu. Dans la même communauté de paroisses on peut même avoir deux vigiles (une le samedi et l'autre le dimanche matin mais pas dans la même église).
- Dans ce cas, on omet la liturgie du feu mais pas l'annonce solennelle de la Pâque. La préparation liturgique du cierge pascal est facultative.
- En raison des contraintes horaires, on fait au moins trois lectures de l'Ancien Testament. Cependant, s'il fallait encore diminuer le nombre de ces lectures, on ne descend pas en dessous de deux. L'une d'entre elles consiste dans le récit de l'Exode (Lecture 3).
- Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales est maintenu.

« C'est lui qui nous a fait passer de l'esclavage à la liberté, des ténèbres à la lumière, de la mort à la vie, de la tyrannie à la royauté éternelle, lui qui a fait de nous un sacerdoce nouveau, un peuple choisi, pour toujours. C'est lui qui est la Pâque de notre salut. »

(Sermon de Méliton de Sardes sur la Pâque, 2, 7, 65-71)